

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 août 2020

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires le 19 août 2020 à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assiste également à la rencontre monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2020-08-092

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Le 19 août 2020

- 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 juin 2020;
- 3.2 Dépôt des procès-verbaux du comité administratif du 14 juillet et du 11 août 2020;
- 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 8 juillet 2020;
- 3.4 Moisson Beauce/ Suivi de l'aide financière;
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Centre de la Petite Enfance :
 - Secteur Sartigan;
 - CPE Saint-Honoré-de-Shenley;
 - 4.2 PGMR/ Projet inter-MRC;
 - 4.3 Projet d'économie circulaire;
 - 4.4 Appui au projet Laurentia;
 - 4.5 Projets PDT :
 - Aménagement d'un espace externe pour les citoyens Saint-Hilaire-de-Dorset, projet modifié;
 - Réalisation d'un carnet de santé pour l'église Saint-Hilaire-de-Dorset;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificats de conformité;
 - 5.2 Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'autorisation pour l'utilisation temporaire à une fin autre qu'agricole d'une superficie totale de 0.2633 hectare en bordure de la route 204 Sud sur le territoire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce déposée par le ministère des Transports du Québec;
 - 5.3 Nomination de la personne désignée Politique de gestion des cours d'eau et Règlement écoulement des eaux 2015-87 municipalité Saint-Benoît-Labre;
 - 5.4 PRMHCA- Visite organisée d'un milieu humide;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1 Démission M^{me} Audrey Poulin, technicienne en évaluation;
 - 6.2 Démission M^{me} Ariane Labonté, agente de développement culturel;
 - 6.3 Abolition d'un poste de secrétaire;
 - 6.4 Nomination M^{me} Pascale Dupont, agente de développement culturel, poste régulier;
 - 6.5 Grief 2020-01;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport SAAQ ;
 - 9.3 Rapport annuel CSP;
 - 9.4 Rapport inspection régionale au 30 juin;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 août 2020

10. Divers :

- 10.1 Approvisionnement en biens essentiels - COVID19;
- 10.2 Programmes RIRL et AIRRL – Travaux au 31 décembre 2020;

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

2020-08-093

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 17 JUIN 2020**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 17 juin 2020 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DU 14 JUILLET ET DU 11 AOÛT 2020**

Le directeur général adjoint dépose aux maires les procès-verbaux du comité administratif du 14 juillet et du 11 août 2020 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE DU 8 JUILLET 2020**

Le directeur général adjoint dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 8 juillet 2020 à titre d'information.

2020-08-094

MOISSON BEAUCE/ SUIVI DE L'AIDE FINANCIÈRE

Attendu le prêt de 50 000 \$ sans intérêt accordé par la MRC de Beauce-Sartigan à l'organisme Moisson Beauce dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19;

Attendu que les modalités de remboursement de ce prêt n'ont pas été établies face à l'urgence de la situation;

Après discussions, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement, d'établir que le remboursement du prêt sera étalé sur une période de cinq (5) ans à compter de l'exercice financier 2021 à raison d'un montant de 10 000 \$ sans intérêt payable le 31 mars de chaque année.

2020-08-095

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE/ SECTEUR SARTIGAN

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan est interpellé afin d'appuyer les démarches de promoteurs qui souhaitent ajouter de

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 août 2020

nouvelles places en services de garde de type CPE dans les municipalités de notre MRC;

Attendu que ce type de service de proximité dynamise les milieux de vie et exerce un attrait pour les familles qui souhaitent s'installer ou demeurer en Beauce-Sartigan;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Éric Rouillard et résolu unanimement, de signifier au ministère de la Famille ou à toute autre autorité compétente que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan appuient, sans réserve, tout projet visant l'ajout de places en services de garde de type CPE sur leur territoire.

2020-08-096

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE / SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Attendu les démarches entreprises par un promoteur privé en partenariat avec la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley dans le but d'implanter un CPE sur leur territoire;

Attendu que la Municipalité sollicite l'appui du conseil des maires pour leur projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'appuyer le projet d'implantation d'un CPE en partenariat public-privé dans la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

2020-08-097

PGMR/ PROJET INTER-MRC

Attendu que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Beauce-Sartigan est entré en vigueur le 19 octobre 2016;

Attendu que, les municipalités régionales doivent entreprendre la révision de leur plan de gestion de matières résiduelles (PGMR) tous les cinq (5) ans, et ce, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Attendu qu'au moins six (6) MRC ont signifié leur intérêt à procéder ensemble à une révision de leur plan de gestion des matières résiduelles en créant un modèle commun tout en maintenant des actions spécifiques à chaque territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, d'adhérer au projet de révision commune du plan de gestion des matières résiduelles avec les MRC du territoire de la Chaudière-Appalaches ayant le même intérêt.

PROJET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Des démarches ont été entreprises par la MRC de Robert-Cliche afin de créer un projet d'économie circulaire regroupant cinq (5) MRC du territoire. Le but

du projet vise une réduction de l'enfouissement en favorisant l'utilisation des résidus d'une entreprise en les réorientant vers un autre débouché.

La participation de partenaire tel que le Conseil économique de Beauce et la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour notre MRC est essentielle et prévue dans le scénario élaboré. Cependant, après vérification auprès des deux (2) directions générales aucune consultation n'a été effectuée quant à leur participation au projet ni aucune présentation du projet dans son ensemble n'a été faite auprès de ces partenaires.

De plus, le montage financier soulève plusieurs questionnements au niveau du conseil des maires autant au niveau du coût total du projet que la répartition au prorata de la population des sommes demandées aux MRC. Cependant les élus sont d'avis que l'objectif est louable, mais que le scénario actuel devra être révisé.

Un suivi sera fait par la direction générale sur ce dossier.

2020-08-098

APPUI AU PROJET LAURENTIA

Attendu que le port de Québec, dernier port en eau profonde sur le fleuve Saint-Laurent, constitue un atout pour les entreprises de notre territoire;

Attendu que la réalisation du projet Laurentia, qui serait l'unique terminal de conteneur en eau profonde sur le fleuve, offrirait des avantages importants tels que la réduction des coûts de transport routier et maritime ainsi qu'une plus grande capacité d'accueil de gros navires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, de signifier aux autorités du port de Québec notre appui à la réalisation du projet de terminal de conteneur en eau profonde soit le projet Laurentia et de demander au gouvernement fédéral d'agir activement et avec célérité afin d'autoriser rapidement la réalisation de ce projet.

2020-08-099

PROJET PDT – AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE EXTERNE POUR LES CITOYENS SAINT-HILAIRE-DE-DORSET – PROJET MODIFIÉ

Attendu que la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset a déposé en septembre 2019 une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire volet local et que celle-ci a été acceptée par le conseil des maires (résolution 2019-09-148);

Attendu que, suite à un dépassement des coûts, ce projet sera dorénavant réalisé en deux phases et qu'il y aurait donc lieu de modifier celui-ci;

Attendu que le coût du nouveau projet s'élève à 43 039 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la politique de développement du territoire, demeure à 28 890.95 \$;

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 août 2020

administratif et d'accepter le projet modifié mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 28 890.95 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2020-08-100

PROJET PDT – RÉALISATION D'UN CARNET DE SANTÉ POUR L'ÉGLISE ST-HILAIRE-DE DORSET

Attendu que ce projet vise à connaître l'état actuel de l'église ainsi que les investissements nécessaires à sa rénovation, et ce, dans le but d'en faire l'acquisition ;

Attendu que la demande de la Municipalité, organisme porteur du dossier, est de 9 200 \$ sur un coût total du projet de 11 500 \$, et ce, dans le cadre du volet régional;

Attendu que ce projet n'a pas fait l'objet d'une analyse, mais fut présenté directement au comité administratif;

Attendu qu'après discussions, les membres du comité administratif conviennent qu'à cette étape du projet cela relève plutôt du volet local que régional et le recommande au conseil en ce sens;

Attendu que M. Ghislain Jacques, maire de la Municipalité, est en accord avec la recommandation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 9 200 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2020-08-101

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION TEMPORAIRE À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 0.2633 HECTARE EN BORDURE DE LA ROUTE 204 SUD SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le ministère des Transports du Québec dépose une demande à la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie totale de 0,2633 hectare à prendre sur les lots 4 414 699 (0,1353 ha) et 4 413 809 (0,1280 ha) du cadastre du Québec, en bordure de la route 204 Sud, sur le territoire de la

municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, pour la construction temporaire d'un chemin de déviation et d'un pont.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- 1^e Le potentiel agricole des lots visés et des lots adjacents est constitué essentiellement de sols de classe 4 avec de graves limitations qui restreignent le choix des cultures, qui présentent une basse fertilité et des excès d'humidité;
- 2^e L'utilisation à des fins agricoles des lots visés n'est pas compromise puisque l'utilisation n'est que temporaire, le temps des travaux;
- 3^e Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;
- 4^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités;
- 5^e *Critère non applicable;*
- 6^e L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise ;
- 7^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
- 8^e *Critère non applicable;*
- 9^e *Critère non applicable;*
- 10^e *Critère non applicable;*

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement, d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec afin d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie totale de 0,2633 hectare en bordure de la route 204 Sud, sur le territoire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

2020-08-102

**NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POLITIQUE DE
GESTION DES COURS D'EAU ET RÈGLEMENT ÉCOULEMENT
DES EAUX 2015-87 MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Attendu qu'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales, une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec, pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan a adopté une Politique de gestion des cours d'eau le 31 janvier 2007;

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan a adopté le Règlement 2015-87 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC le 16 septembre 2015 ;

Attendu les ententes conclues entre la MRC et la Municipalité de Saint-Benoît-Labre sur ces deux documents;

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a nommé madame Marie-Claude Boily afin d'agir à titre de fonctionnaire désigné localement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, de confirmer la nomination de madame Marie-Claude Boily pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec la Politique de gestion des cours d'eau et le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Beauce-Sartigan, et ce, sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

PRMHHCA – VISITE ORGANISÉE D'UN MILIEU HUMIDE

Une invitation est faite aux élus par le Plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches (PRMHHCA) leur permettant de faire partie d'une visite organisée d'un milieu humide. Quatre (4) lieux de visite sont offerts aux élus à différentes dates. Il est convenu que la direction générale fasse parvenir l'invitation à l'ensemble des municipalités afin que celles qui le désirent puissent s'y inscrire.

2020-08-103

**DÉMISSION DE MADAME AUDREY POULIN - TECHNICIENNE EN
ÉVALUATION**

Attendu que madame Audrey Poulin, technicienne en évaluation, qui était en congé sans traitement a annoncé sa démission effective au 17 juillet 2020;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la démission de madame Audrey Poulin;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 août 2020

- de remercier celle-ci pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan;
- de lui souhaiter la meilleure des chances dans son nouvel emploi.

Des démarches ont été entreprises par la direction générale dans le but de combler le poste.

2020-08-104

DÉMISSION DE MADAME ARIANE LABONTÉ – AGENTE CULTURELLE

Attendu que madame Ariane Labonté, agente de développement culturel, qui était en congé sans traitement, a annoncé sa démission effective au 6 août 2020;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la démission de madame Ariane Labonté;
- de remercier celle-ci pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan;
- de lui souhaiter la meilleure des chances dans son nouvel emploi.

2020-08-105

ABOLITION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE

Attendu la nomination de madame Elisabeth L. Nadeau au poste de secrétaire de direction effective au 6 janvier 2020 (résolution 2020-01-019);

Attendu que le poste de secrétaire qu'elle occupait n'a pas été comblé depuis et devrait de ce fait être aboli;

Il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement de procéder à l'abolition du poste de secrétaire qu'occupait madame Nadeau.

2020-08-106

NOMINATION MADAME PASCALE DUPONT AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – POSTE RÉGULIER

Attendu la démission de madame Ariane Labonté à titre d'agente culturelle;

Attendu que madame Pascale Dupont occupe présentement ce poste à titre d'employée auxiliaire;

Attendu que celle-ci accepte de demeurer à l'emploi de la MRC à titre d'employée permanente;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement, de nommer madame Pascale Dupont à titre d'agente de développement culturel poste régulier, et ce, effectif au 17 août 2020.

GRIEF 2020-01

Un suivi du grief en cours est fait auprès des membres du conseil par le préfet.

CORRESPONDANCE

Le directeur général adjoint dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport de la SAAQ;
- Rapport annuel CSP;
- Rapport inspection régionale au 30 juin.

2020-08-107

APPROVISIONNEMENT EN BIENS ESSENTIELS - COVID-19

Attendu que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence notre dépendance en approvisionnement d'équipements de protection essentiels pour faire face à la crise tels masques, blouses, visières;

Attendu que nos deux paliers de gouvernement ont depuis investi des sommes considérables en équipements ainsi qu'en formation de main-d'œuvre afin d'aider nos entreprises à répondre aux besoins de nos établissements de santé;

Attendu que la demande pour ce type d'équipement existe même en situation normale afin de combler les besoins du réseau;

Attendu qu'il serait important d'assurer pour le futur notre indépendance en approvisionnement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement, de demander aux deux paliers de gouvernement de voir à ce que les contrats pour répondre aux besoins du réseau de la santé en équipements de protection soient octroyés à nos entreprises, et ce, même en période normale de façon à maintenir la capacité de production de celles-ci et de favoriser la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée.

Il est convenu qu'une copie de la résolution soit acheminée aux ministres de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'aux députés des deux paliers gouvernementaux.

2020-08-108

**PROGRAMMES RIRL ET AIRRL – TRAVAUX AU
31 DÉCEMBRE 2020**

Attendu les sommes investies par le gouvernement dans le cadre des programmes de Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et celui de l'Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu les investissements additionnels (100 M\$) mis à la disposition des municipalités pour la voirie locale afin de contribuer à la relance économique et de réduire les impacts de la pandémie en bonifiant le pourcentage subventionné;

Attendu que la date limite de réalisation des travaux est fixée au 31 décembre 2020 et que tous les travaux non réalisés à cette date devront faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention;

Attendu la réception tardive des autorisations émises par le Ministère permettant le début des travaux;

Attendu que les nombreux chantiers autorisés dans la même période font en sorte que les fournisseurs ainsi que les entrepreneurs peinent à s'exécuter dans les délais requis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement de demander au ministre des Transports :

- De reporter la date limite pour l'exécution des travaux afin de tenir compte des contraintes vécues par les entreprises soit par la multitude de chantiers ainsi que l'approche de la période hivernale;
- De faire en sorte que les chantiers ne pouvant respecter les délais soient admissibles à la subvention prévue sauf la partie bonifiée en raison de la COVID-19 (15% pris à même le 100 M\$), et ce, sans faire l'objet d'une nouvelle demande.

Une copie de la résolution sera transmise au député, M. Samuel Poulin.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

2020-08-109

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 45.

Normand Roy, préfet

Luc Bergeron,
Directeur général adjoint